



Héron Cendré

Dessin d'Olivier POUVREAU

Communal
de
Triaize -

03 août 1990.

O.P

RESULTATS DU RECENSEMENT DES HERONNIERES DE VENDEE

AU PRINTEMPS 1989

René ROSOUX, Thierry TOURNEBIZE, Pierre YESOU

Depuis 1986, l'équipe scientifique du Parc naturel régional, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée, le Centre d'Etude et de Recherche Appliquée sur les oiseaux d'eau de l'Office National de la Chasse, l'Association Cantonale pour l'Etude et la Défense de l'Environnement dans le Marais, le Groupe Ornithologique Vendéen, et l'Association pour la Défense de l'Environnement en Vendée ont entrepris le recensement exhaustif des héronnières du département. A l'issue du recensement de 1986, les résultats concernant le Héron cendré avaient d'ailleurs été publiés dans la revue "Migrateurs" (n° 20, pages 10 à 12) et dans "Le chasseur vendéen" (n° 81, pages 82 à 84).

Le recensement effectué en 1989 a revêtu une importance particulière, puisqu'il s'inscrivait dans le cadre d'un recensement national coordonné par M. Loïc MARION (Université de Rennes) à la demande du Secrétariat d'Etat à l'Environnement. Vingt-neuf héronnières réparties sur 22 communes ont été visitées entre la mi-mai et la mi-juin, et les nids occupés cette année ont été dénombrés selon la méthode déjà présentée pour le recensement de 1986. Les résultats obtenus sont regroupés dans le tableau ci-joint.

Le Héron cendré

L'effectif de Hérons cendrés passe de 1 250 couples en 1986 à près de 1 900 cette année, ce qui correspond à un accroissement de 14,5 % en moyenne par an. L'augmentation est donc un peu plus rapide que ce qui avait été noté précédemment : on estimait l'accroissement annuel à environ 11 % entre 1974 et 1986. Mais l'évolution est loin d'être uniforme. L'effectif global ne croît en moyenne que de 6,5 % par an pour l'ensemble des colonies du Marais Poitevin, alors qu'il augmente de 22,5 % par an pour les colonies du littoral. Quant aux colonies du bocage, elles ne totalisent toujours qu'un effectif relativement faible. Comme on va le voir, il pourrait y avoir plusieurs raisons aux différences constatées entre les régions.

On remarque d'abord qu'à l'exception des deux petites colonies récemment implantées en pays de Riez, les héronnières du littoral se trouvent dans de grandes forêts domaniales ou dans de grandes propriétés. Elles y profitent d'une relative tranquillité. En revanche, les dérangements et dégradations ne sont pas rares sur plusieurs colonies du Marais Poitevin : coupes de bois tardives, tirs sous les nids, chasse photographique, etc. Il faut aussi signaler les graves dommages causés en 1989 à la héronnière la plus intéressante du Marais Poitevin, celle de Chaillé-les-Marais, par des travaux hydro-agricoles réalisés en lisière de la colonie en pleine période d'élevage des jeunes. Bref, bien des perturbations peuvent ralentir la croissance de ces colonies. Mais même des héronnières installées sur des sites faisant l'objet d'un programme

de protection, comme celles de Vix et Mouzeuil, voient leurs effectifs baisser. Les différences concernant les sites de nidification ne suffisent donc sans doute pas à expliquer le faible développement des colonies du Marais Poitevin par rapport à celles du littoral.

Par ailleurs, si l'on considère les milieux où s'alimentent les oiseaux, on voit que les importants travaux hydro-agricoles mis en oeuvre dans les marais du sud du département modifient considérablement l'état des zones humides. Les recalibrages abaissent le niveau moyen de la nappe d'eau, à laquelle les hérons accèdent moins facilement du fait des berges abruptes. Par ailleurs, et leur effet est encore plus net, les drainages enterrés tendent à supprimer les réseaux hydrauliques secondaires (fossés des parcelles). Comme les hérons sont généralement territoriaux sur leurs sites d'alimentation, toute réduction importante du linéaire de fossés peut réduire leur densité et se répercuter sur le nombre d'oiseaux pouvant élever une nichée. Les travaux hydro-agricoles ont en revanche beaucoup moins modifié l'aspect des marais où se nourrissent pour bonne part les hérons des colonies du littoral : marais de Monts, de Riez, d'Olonne, de Talmont et Jard, et même la partie la plus occidentale du Marais Poitevin. Aussi est-il tentant de mettre en parallèle l'aspect encore relativement peu perturbé de ces marais et le développement des héronnières voisines. Et d'opposer cette situation à celle de très grandes surfaces du Marais Poitevin où les zones humides régressent fortement, et où les colonies se portent moins bien.

Quant au bocage, on sait que le héron y est souvent mal aimé, et des destructions au fusil sur une des deux colonies ont d'ailleurs été verbalisées au printemps 1989. Cette animosité explique-t-elle en partie le relativement faible nombre de couples recensés dans cette région de la Vendée ? Quoi qu'il en soit, bien des secteurs du bocage peuvent être favorables au Héron cendré. Et comme globalement l'espèce se porte bien, il ne serait pas surprenant que d'autres petites colonies s'installent un jour ou l'autre en d'autres points de l'intérieur du département.

Les autres espèces

Pour le Héron pourpré, on comptait 80 nids en 1986, 74 nids en 1987 et 106 en 1988. Une telle augmentation était très satisfaisante, l'espèce ayant eu tendance à décliner en France voici quelques années. L'accroissement ne s'est cependant pas poursuivi en 1989 (environ 110 nids), et cette année a même été bien mauvaise pour les hérons pourprés de la colonie de Chaillé-les-Marais. Les travaux hydro-agricoles y ont détruit 15 nids et ont entraîné l'abandon de 22 autres. De plus, une vingtaine de jeunes sont tombés au sol, ce qui a pu compromettre leur survie. Cette action particulièrement regrettable a déclenché une action judiciaire pour destruction d'espèce rare et protégée.

L'Aigrette garzette comptait une vingtaine de couples en 1986. On recensait 27 nids en 1987 et 53 en 1988, tous dans la colonie de Chaillé-les-Marais. L'effectif de cette colonie est resté stable en 1989 avec 51 nids, mais cette année a été marquée par les premières nidifications de quelques couples sur des colonies du littoral, à Olonne et à La Barre-de-Monts. Il est probable que l'espèce ait également niché à Triaize en 1989.

Le Héron bihoreau, enfin, avait prospéré de la même façon que la Garzette, passant brusquement de 52 nids en 1986 à 43 en 1987, à 102 en

1988, tous dans la héronnière de Chaillé-les-Marais. On enregistre une légère baisse en 1989, avec 86 couples.

Quelques remarques en guise de conclusion

L'augmentation continue du nombre de Hérons cendrés inquiète certains propriétaires d'étangs, pêcheurs ou pisciculteurs, qui peuvent considérer ces oiseaux comme de redoutables prédateurs leur causant des dommages économiques substantiels : ce que des personnes concernées par la protection de ces oiseaux peuvent parfois contester. Il faut toutefois reconnaître que, dans de tels débats, la subjectivité l'emporte bien souvent sur une approche objective de l'impact de la prédation. Il est vrai que la recherche scientifique sur ce sujet, pourtant seule garantie d'une analyse objective, était jusqu'à récemment peu développée. Pour combler cette lacune, le Secrétariat d'Etat à l'Environnement a financé plusieurs programmes de recherches sur "l'impact des oiseaux piscivores sur les populations de poissons et la gestion des systèmes de production". Les résultats de ces études ont été présentés lors d'une réunion-débat au Secrétariat d'Etat en avril 1989.* A l'issue de cette réunion, les représentants des intérêts des pêcheurs et des pisciculteurs et les représentants des différentes instances administratives et de recherche se sont aisément accordés sur les points suivants :

- . la réalité d'une prédation économiquement dommageable ne peut être considérée que pour les piscicultures rigoureusement gérées : en effet, les pertes imputées à la prédation peuvent avoir bien d'autres causes lorsque la gestion n'est pas rigoureuse.
- . les hérons (pas plus que les mouettes, d'ailleurs) ne sont généralement pas à l'origine de sérieux dommages : leur impact réel sur les populations de poissons est souvent beaucoup plus faible qu'on a tendance à l'imaginer.

Les chasseurs, souvent sensibles aux intérêts des pêcheurs, n'ont donc guère de raisons de s'inquiéter de l'augmentation des populations de Hérons cendrés. Ils peuvent en revanche s'inquiéter de la faible évolution de l'effectif dans le Marais Poitevin, par comparaison au reste du département. En effet, il semble bel et bien que cette situation traduise une dégradation des biotopes fréquentés par les oiseaux : dégradation des conditions de nidification sur certaines héronnières, mais surtout dégradation des milieux d'alimentation, raréfaction des zones humides sur de très vastes surfaces. Or, nous le savons bien, ces zones humides forment un écosystème nécessaire à beaucoup d'autres espèces. Et il est peu probable que la dégradation des milieux humides du Marais Poitevin n'ait pas de répercussion sur les effectifs et la richesse spécifique des populations de canards hivernant en baie de l'Aiguillon, par exemple.

* Pour des renseignements plus détaillés sur les résultats de ces études, on pourra se reporter au compte rendu rédigé par P. YESOU et publié au bulletin mensuel de l'O.N.C. (n° 146, Mai 1990, p. 23-25), et à l'article de L. MARION, (L'Oiseau Magazine (n° 19, 1990, p. 22-28).

COMMUNE	NOMBRE DE COUPLES			
	Héron cendré	Héron pourpré	Aigrette garzette	Héron bihoreau
La Barre-de-Monts	372		1 ou 2	
Notre-Dame-de-Riez	14			
Saint-Hilaire-de-Riez	36			
Brétignolles-sur-Mer	79			
Olonne-sur-Mer	185		3 à 5	
Talmont-Saint-Hilaire	39			
Jard-sur-Mer	116			
Longeville-sur-Mer	38			
La Tranche-sur-Mer	95			
Total forêts littorales	974		4 à 7	
Maillé	50			
Maillezais	1			
Saint-Pierre-le-Vieux	22	1		
Vix	41	13		
L'Île d'Elle	5			
Mouzeuil	56	1 à 5		
Nalliers	1	21		
Chaillé-les-Marais	164	73	86	51
Saint-Gemme-la-Plaine	164			
Triaize	36		(?)	
Saint-Denis-du-Payré	271			
Total Marais Poitevin	811	env.110	86	51
Bazoges-en-Pailers	39			
La Pommeraie-sur-Sèvres	49			
Total étangs du bocage	88			
TOTAL VENDEE	1 873	env.110	env.90	51

Effectifs de hérons et aigrettes nichant en Vendée en 1989

Reflète de la qualité des milieux qu'ils habitent, les hérons méritent donc intérêt et attention. Entre autres, une attention particulière et prioritaire mériterait d'être portée à la colonie de Chaillé-les-Marais. Cette colonie abrite tous les Hérons bihoreaux, la quasi totalité des Aigrettes et près des trois-quarts des Hérons pourprés nichant en Vendée. Ces espèces, beaucoup plus rares que le Héron cendré et également plus fragiles, plus sensibles au dérangement et aux modifications de leur site de nidification, nécessitent une protection accrue pour que ne se reproduisent pas les événements regrettables du printemps 1989.

REMERCIEMENTS

Ce recensement a été réalisé grâce à la collaboration des naturalistes, gardes de la chasse et de la faune sauvage et techniciens suivants : C. AUBINEAU, C. BERNUZEAU, J.M. BOUFFANDEAU, M. BRAY, C. CHAUVET, M. DABERTRAND, H. DES TOUCHES, D. DEVANNE (D.D.A.F.), T. DODIN, J.F. ETIENNE, M. FOUQUET, A. FRANCOIS, Y. GAUTHIER, D. GERARD, O. GIRARD, L. GUERIN, F. IBANEZ, Y. MARCHEZ (D.D.A.F.), J. MARQUIS, L. MORCETTE, J. MOREAU, A. PUAUD, G. PUAUD, E. ROUSSEAU, R. ROSOUX, T. TOURNEBIZE, B. TROLLIET, F. TROTTET (O.N.F.), C. VALLIN, D. VALLIN et P. YESOU. Il convient également de remercier les propriétaires des terrains sur lesquels sont situées les héronnières, pour en avoir autorisé le dénombrement.

René ROSOUX et Thierry TOURNEBIZE
Parc naturel régional du Marais Poitevin, Val de Sèvre de Vendée
17170 LA RONDE

Pierre YESOU
Office national de la chasse
85340 L'ILE D'OLONNE

NOTE DE LA REDACTION DE LA REVUE

L'article ci-dessus avait été adressé à la Fédération des Chasseurs de Vendée pour être publié dans la revue "Le Chasseur Vendéen". Mais, sans prévenir les auteurs, la Fédération n'a publié que les résultats du recensement et a remplacé le texte des biologistes du Parc Naturel Régional et de l'Office National de la Chasse par un commentaire d'esprit très différent que nous reproduisons à la page suivante.

On remarquera que la Fédération des Chasseurs omet de signaler l'importante participation des Associations (A.C.E.D.E.M., A.D.E.V., G.O.V.) à la réalisation des recensements, et ignore totalement les résultats d'études scientifiques publiés dans le bulletin de l'O.N.C.

SITUATION DES HERONS EN VENDEE



Dans le Chasseur Vendéen n° 81 de l'année 1987, nous avons publié le compte-rendu de situation du héron cendré dans notre département en 1986.

Les différentes héronnières du département faisant l'objet d'un suivi régulier de la part du service technique de l'O.N.C. avec le concours de la Garderie, il peut être intéressant d'analyser la situation des différentes espèces de hérons se reproduisant en Vendée et l'évolution du héron cendré.

Sans vouloir polémiquer, on peut toutefois s'inquiéter face à une telle évolution de la reproduction du héron cendré notamment (plus de 50% en 3 ans), quand on sait l'impact de ces oiseaux sur la pisciculture entre autre.

Toutes les espèces de héron sont protégées. Ne serait-il pas cependant souhaitable d'envisager la régulation du héron cendré pour rétablir un niveau supportable ?

Bien que plus préjudiciable à la pisciculture qu'au gibier, les chasseurs ont revendiqué lors des Etats Généraux de la Chasse (voir par ailleurs) un statut unique, évolutif et flexible pour toutes les espèces de faune sauvage.

Il n'est pas sain de laisser proliférer sans contrôle une espèce quelle qu'elle soit et lorsque la nature n'assure pas d'elle-même son rôle de régulateur l'homme doit intervenir. Mais ce que les chasseurs demandent ce n'est pas le droit de détruire au fusil le héron. Non, il font simplement appel à une certaine logique pour un meilleur équilibre entre les activités humaines et la nature.

Effectifs de hérons et aigrettes nichant en Vendée en 1989 et comparaison avec la situation en 1986

COMMUNE	Nombre de couples (1)							
	Héron cendré		Héron pourpré		Aigrette garzette		Héron bihoreau	
	89	86	89	86	89	86	89	86
La Barre-de-Monts	372	224			1 ou 2			
Notre-Dame-de-Riez	14							
Saint-Hilaire-de-Riez	36							
Bretignolles-sur-Mer	79	83						
Olonne-sur-Mer	185	78			3 à 5			
Talmont-Saint-Hilaire	39							
Jard-sur-Mer	116	83						
Longeville-sur-Mer	38	12						
La Tranche-sur-Mer	95	41						
Total forêts littorales	974	521			4 à 7			
Maillé	50							
Maillezais	1	82						
Saint-Pierre-le-Vieux	22		1					
Vix	41	15	13					
L'Île-d'Elle	5	24						
Mouzeuil	56	72	1 à 5					
Nalliers	1		21					
Chaillé-les-Marais	164	126	73		51		86	
Sainte-Gemme-la-Plaine	164	110						
Triaize	36				(?)			
Saint-Denis-du-Pairé	271	245						
Total Marais Poitevin	811	674	env. 110		51		86	
Bazoges-en-Paillers	39	~15						
La Pommeraie-sur-Sèvre	49	~30						
Total étangs du bocage	88	~45						
TOTAL VENDEE	1 873	1240	env. 110	80	env. 58	20	86	52

(1) la comparaison sur chacun des sites de nidification ne vaut que pour le héron cendré, en revanche nous sommes en mesure d'apprécier globalement l'évolution des autres espèces de hérons.